

CHANGEMENT DE CARTE GRISE FRANCAISE

Justificatifs nécessaires

- **Carte grise originale**, barrée et signée par l'ancien propriétaire avec les mentions obligatoires (vendu le...) lors de la vente. S'il y avait plusieurs cotitulaires, chacun doit l'avoir signé.
- **Mandat à un professionnel** (Formulaire cerfa 13757*02)
- **Justificatif d'identité** (original), un par cotulaire
- **Justificatif de domicile** (original),
 - un titre de propriété,
 - un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière),
 - une quittance de loyer de moins de 6 mois,
 - une facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone (fixe ou mobile), de moins de 6 mois,
 - une attestation d'assurance logement,
- ou en cas de cotitulaires, le justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise
- **Coût de la carte grise, par carte bancaire ou espèce**
- **Preuve du contrôle technique**, si le véhicule a plus de 4 ans. Le contrôle doit avoir moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite) et doit avoir été réalisé en France.
- **Demande de certificat d'immatriculation** d'un véhicule rempli et signé (Formulaire cerfa n° 13750*05)
- **Déclaration de cession du véhicule** rempli -Formulaire cerfa 11° 13754*03), comprenant un certificat de vente signé par tous, ou une facture établie par le vendeur

- **Permis de conduire** correspondant à la catégorie du véhicule
- **Attestation d'assurance du véhicule**
- **35€ en espèces** pour la réalisation de la démarche à votre place
(conditions particulières pour cartes grises neuves ou étrangères)

Merci de votre compréhension